

# RECOMMANDATIONS

## **Point 3 – Désignation à la coordination du regroupement privé**

Que le conseil fédéral entérine la désignation de Caroline Leblond à titre de déléguée à la coordination du regroupement privé.

## **Point 4 – COVID et enseignement en temps de pandémie**

*Considérant la prolongation des mesures d'exception en éducation et enseignement supérieur en contexte de pandémie qui mènent à l'imposition de conditions de travail non négociées;*

*Considérant les positions adoptées par le conseil fédéral de la FNEEQ en mai 2019 sur la formation à distance;*

*Considérant le lien entre conditions d'enseignement et conditions d'apprentissage;*

*Considérant les impacts significatifs sur la santé psychologique de l'enseignement en mode non présentiel;*

*Considérant l'insuffisance des ressources accordées par le gouvernement;*

- 1) Que la FNEEQ dénonce l'insuffisance de soutien financier supplémentaire pour l'enseignement à la session d'hiver 2021;
- 2) Que la FNEEQ poursuive sa vaste campagne d'information et de mobilisation auprès de ses syndicats à la session d'hiver 2021 visant à faire reconnaître la surcharge de travail par le gouvernement et à la compenser par un allègement de la tâche enseignante (notamment par la réduction de la taille des groupes-cours dans les universités ou du nombre d'étudiant-es par enseignant-es dans les cégeps);
- 3) Que la FNEEQ développe avec ses partenaires des stratégies pour porter des revendications COVID communes auprès des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- 4) Que la FNEEQ rencontre les partis d'opposition à l'Assemblée nationale pour les informer de ses positions;
- 5) Que les syndicats locaux invitent leurs membres à participer au projet de recherche CSN/Service à la collectivité UQAM pour documenter les effets de l'enseignement en mode non présentiel sur la profession enseignante;
- 6) Que la FNEEQ organise une journée nationale d'action en soutien à ses revendications au moment jugé opportun.

### **Point 7 – Coalition Main rouge**

Que la FNEEQ-CSN appuie la campagne **POUR NOUS PROTÉGER CONTRE LES CRISES : RENFORCER LE FILET SOCIAL!** de la Coalition Main rouge;

Que le conseil fédéral invite les syndicats affiliés à :

- signer la lettre ouverte adressée aux médias locaux et régionaux;
- diffuser le site de la campagne auprès de leurs membres;
- faire circuler la pétition auprès de leurs membres;

Que le conseil fédéral invite les syndicats affiliés à devenir membres de la Coalition Main rouge et à la soutenir financièrement.

LienS vers le site :

<https://www.nonauxhaussees.org/>

<https://www.filetsocial.ca/>

Lien vers la pétition :

<https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-8661/index.html>

### **Point 10 – Situation en Haïti**

Que le conseil fédéral de la FNEEQ-CSN exprime toute sa solidarité envers les camarades de l'Union nationale des normaliennes/normaliens et éducatrices/éducateurs d'Haïti et des autres syndicats en lutte;

Que le conseil fédéral accorde un don supplémentaire de 1 500 \$ à l'ONNUOEH et à la CNEH afin de leur permettre de louer un espace de bureau correspondant à leurs besoins.

### **Point 12 – Liberté académique**

*Considérant les recommandations adoptées sur la liberté d'expression lors du conseil fédéral de décembre 2019;*

*Considérant les revendications formulées dans le cadre de la négociation du secteur public par le Comité de coordination des secteurs public et parapublic de la CSN et les demandes sectorielles adoptées par le regroupement cégep;*

*Considérant les événements survenus en octobre à l'Université d'Ottawa;*

*Considérant la déclaration sur la liberté académique adoptée par le bureau fédéral;*

*Considérant que la liberté académique et la lutte contre toutes les discriminations sont deux sujets de très grande importance;*

*Considérant que des éléments des deux sujets se croisent, mais que l'étude de l'un ne peut être limitée par l'étude de l'autre;*

*Considérant que le traitement du dossier Lieutenant-Duval par l'Université d'Ottawa est symptomatique d'un problème plus étendu en matière de liberté d'enseignement dans nos établissements d'enseignement, problème sur lequel il importe de se pencher de façon globale ;*

*Considérant que ce problème a été mis en évidence par l'intermédiaire de la question de la lutte antiracisme;*

*Considérant le respect dû à la diversité des points de vue exprimés par les membres de la FNEEQ en séance et ailleurs, et considérant que les membres du Conseil fédéral souhaitent qu'on leur permette d'approfondir leur réflexion autant en matière de liberté d'enseignement qu'en matière de lutte anti-discrimination et de lutte antiracisme individuel et systémique,*

Il est proposé :

- 1) Qu'en vue du congrès du mois de juin, le comité école et société de la FNEEQ produise une réflexion sur la liberté académique qui inclura les enjeux du racisme et de la discrimination systémiques;
- 2) Que ce travail se réalise en collaboration avec le comité interculturelité, discrimination et racisme systémiques au travail et en éducation, avec le comité femmes, avec le comité diversité sexuelle et pluralité des genres et le comité précarité, relève et vie syndicales;
- 3) Que le rapport du comité école et société vise à alimenter la réflexion de la FNEEQ et de ses membres sur lesdites questions, notamment dans leurs aspects pédagogiques, historiques, sociaux et juridiques, à favoriser le dialogue entre le personnel enseignant et les étudiant-es, et à aider les syndicats membres dans leurs discussions et négociations avec les établissements d'enseignement;
- 4) Que les syndicats membres puissent faire parvenir au secrétariat général pour transmission aux comités impliqués des mémoires sur ces questions.

### **Point 15 – Santé psychologique des enseignantes et des enseignants**

*Considérant l'augmentation importante des facteurs de risque en santé psychologique (difficultés d'adaptation, surcharge de travail, isolement, etc.) découlant de l'application des mesures sanitaires depuis le mois de mars 2020;*

*Considérant les impacts importants sur la santé et la sécurité des changements de l'organisation du travail observés en éducation et en enseignement supérieur (stress, anxiété, épuisement, déprime, etc.), notamment dans le contexte de l'enseignement en mode non présentiel;*

*Considérant l'augmentation du sentiment d'insécurité physique et psychologique des enseignantes et enseignants en mode présentiel et non présentiel;*

Il est proposé:

- 1) Que le comité santé et sécurité de la FNEEQ continue d'adapter les formations SST de la FNEEQ (Prévention de la violence et du harcèlement au travail ainsi que Santé psychologique et organisation du travail) pour qu'elles puissent être présentées à distance et permettre la participation du plus grand nombre de membres;
- 2) Que le comité santé et sécurité de la FNEEQ bonifie les formations en santé et sécurité pour inclure les problématiques, les facteurs de risque et les impacts de l'application des mesures sanitaires dans nos milieux de travail;
- 3) Que la FNEEQ documente et dénonce les risques liés à la santé et la sécurité des enseignantes et enseignants, particulièrement en mode non présentiel et qu'elle revendique auprès du Ministère des mesures de soutien concrètes.

#### **Point 16 – État de la situation sur le *Campus numérique***

*Considérant que le Campus numérique tend à devenir un outil de promotion et de développement de l'enseignement à distance;*

*Considérant que le Campus numérique valorise les partenariats et favorise ainsi des dynamiques de concurrence dans les réseaux;*

*Considérant le caractère biaisé et limité du processus de consultation basé sur la co-construction;*

Il est proposé:

- 1) Que la FNEEQ s'oppose à l'accélération du développement du Campus numérique dans le contexte de la crise sanitaire et exige la suspension de ses travaux en temps de pandémie sur l'offre de cours à distance et sur la gouvernance;
- 2) Que la FNEEQ dénonce l'absence de consultation des représentants syndicaux et le caractère limité et biaisé des séances de consultation des « usagers » essentiellement faites en mode de « co-construction » et réclame la tenue de véritables consultations;
- 3) Que la FNEEQ dénonce, en cohérence avec ses positions sur l'enseignement à distance adoptées au conseil fédéral de mai 2019, la promotion et le développement de l'EAD auxquels participe le Campus numérique ainsi que les dynamiques concurrentielles auxquelles il contribue par la valorisation active du modèle partenarial.

**Point 18 – Dons**

<b>DONS DE SOLIDARITÉ</b>	
Syndicat des employé-es de la Librairie Raffin Plaza St-Hubert – CSN	1 500 \$
Syndicat des travailleurs de Demix Béton (St-Hubert) – CSN	1 500 \$
Syndicat des travailleuses et travailleurs de PJC Entrepôt – CSN	1 500 \$

**Point 20 – États financiers au 30 juin 2020**

**Fonds général**

Que le conseil fédéral reçoive le rapport du comité de surveillance des finances sur le fonds général et adopte les états financiers se terminant le 30 juin 2020.

**Fonds de négociation**

Que le conseil fédéral reçoive le rapport du comité de surveillance des finances sur le fonds de négociation et adopte les états financiers se terminant le 30 juin 2020.

**Fonds d'administration des ristournes d'assurances**

Que le conseil fédéral reçoive le rapport du comité de surveillance des finances sur le fonds d'administration des ristournes d'assurance et adopte les états financiers se terminant le 30 juin 2020.

**Point 21 – Désignation de la firme d'audit pour l'exercice 2018-2020**

Que le conseil fédéral, conformément à l'article 11.04 des Statuts et règlements, désigne la firme Gosselin et associés à titre de vérificatrice externe pour l'exercice 2018-2020 en vue du congrès 2021.

**Point 22 – Dispositions financières pour le début de l'exercice 2021-2023**

Que le conseil fédéral convienne que, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 4 juin 2021, les dépenses au fonds général et au fonds de négociation se fassent selon les mêmes paramètres que ceux contenus dans le budget 2018-2020 sauf:

- a. ajout temporaire d'une personne conseillère syndicale en remplacement de la coordination (déjà en fonction);
- b. ajout d'un poste permanent de personne conseillère syndicale;
- c. 7.4 employé-es de bureau plutôt que 7.3.

## Point 24 – 33<sup>e</sup> Congrès fédéral

*Considérant les Statuts et règlements de la FNEEQ;*

*Considérant la situation d'urgence sanitaire renouvelée par décrets depuis le 13 mars 2020;*

*Considérant la forte probabilité que la Direction de la santé publique ne permette pas de grands rassemblements au printemps prochain;*

*Considérant le nombre de postes à combler lors du Congrès fédéral:*

*Considérant la logistique nécessaire pour organiser le Congrès fédéral et y tenir les élections des membres du comité exécutif, du comité de coordination, du bureau fédéral et des comités fédéraux;*

Il est proposé:

1. Que le Conseil fédéral mandate le Bureau fédéral de déterminer si le Congrès se tiendra à distance ou en présence en fonction des règles sanitaires;
2. Que si le 33<sup>e</sup> Congrès fédéral doit se tenir à distance (en totalité ou en partie), et sous réserve de la ratification par le Congrès :
  - a. Que soit suspendue l'application des articles des Statuts et règlements qui sont inapplicables à la tenue à distance du Congrès et de les remplacer par les règles suivantes;
  - b. Que le dépôt des lettres de créance et les inscriptions en vue du Congrès prennent fin au plus tard une semaine avant (25 mai 2021 à 9 h) l'ouverture prévue du Congrès (1<sup>er</sup> juin 2021 à 9 h)<sup>1</sup>;
  - c. Conséquemment qu'un seul rapport (final) du comité des lettres de créance soit effectué à l'ouverture du Congrès comprenant toutes les personnes déléguées officielles et fraternelles pour lesquelles une lettre de créance a été émise et/ou pour lesquelles l'inscription aura été confirmée (délégué-es, comité exécutif, comité de coordination, bureau fédéral, membres des comités fédéraux);
  - d. Que ce conseil fédéral nomme la présidence et le secrétariat d'élections du Congrès dès maintenant et que le bureau fédéral soit autorisé à combler une vacance qui surviendrait à l'une ou l'autre de ces fonctions d'ici le Congrès;

---

<sup>1</sup> Chaque syndicat pourra indiquer la composition officielle de sa délégation pour chacune des journées du Congrès : mardi, mercredi, jeudi et vendredi. Les inscriptions du **jeudi** constitueront la liste des personnes ayant droit de vote aux élections tenues le jeudi. Les inscriptions du **vendredi** constitueront la liste des personnes ayant droit de vote aux élections tenues le vendredi.

- e. Que la date limite pour déposer sa candidature au comité exécutif, dans les comités fédéraux, au comité de coordination ou au bureau fédéral soit fixée à une semaine précédant l'ouverture du Congrès, soit au 25 mai 2021 à 9 h;
- f. Que les élections relevant exclusivement des regroupements (coordination des regroupements, bureau fédéral, CFARR) se tiennent avec l'outil sondage de Zoom en présence uniquement des délégué-es officiel-les;
- g. Que tout amendement aux Statuts et règlements modifiant la tenue des élections entre en vigueur à la levée du Congrès et ne s'applique pas aux élections tenues durant le 33<sup>e</sup> Congrès fédéral;
- h. Que tout vote secret devant intervenir durant le Congrès soit tenu à la fin de la journée, via l'outil sondage de Zoom, que seul-es les délégué-es officiel-les puissent demeurer dans la « salle » de réunion et que seulement les propositions principales puissent en être l'objet;
- i. Que le bureau fédéral soit autorisé à suspendre ou à modifier l'application de toute autre règle prévue aux Statuts et règlements de la FNEEQ ou au Code des règles de procédure de la CSN rendue inapplicable ou difficilement applicable dans le cadre d'une instance tenue à distance.

### **Présidence et secrétariat d'élections**

Il est proposé de nommer Nathalie Pilon (Maisonneuve) et Lyne Beaumier (Outaouais) respectivement comme présidente et secrétaire d'élections du 33<sup>e</sup> Congrès fédéral.

*(7 décembre 2020)*